

Questions orales

● (1150)

L'ADMINISTRATION

LES NOMINATIONS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, mes questions s'adressent au premier ministre. J'ai lu plusieurs fois tous les arguments que le premier ministre a invoqués pour défendre la conduite du ministre de la Justice, qui a confié à ses fils du travail d'ordre juridique pour le compte du gouvernement, afin d'essayer de comprendre le fond de sa pensée. Je garde présent à l'esprit le fait que, comme nous l'avons appris aujourd'hui, le travail pour la SCHL leur a été confié personnellement et non pas en leur qualité de membres d'un cabinet d'avocats. Le premier ministre veut-il dire que, s'il est convaincu de la probité, de l'honnêteté et de l'honneur d'un de ses ministres, ce dernier n'est pas tenu d'observer les directives sur les conflits d'intérêts?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Non, monsieur le Président, ce n'est absolument pas ce que j'ai déclaré, bien au contraire. Les implications de ce que dit mon honorable ami sont blessantes et fallacieuses. Il ne gagne le respect de personne en continuant à faire des insinuations malveillantes, injustes et trompeuses à la Chambre des communes.

LES DIRECTIVES CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Contrairement à ce que laisse entendre le premier ministre, monsieur le Président, je puis vous assurer de ma sincérité. Je me demande sérieusement quelle est la portée des directives. Comment, après les avoir lues, le premier ministre peut-il conclure qu'aucun traitement préférentiel n'a été accordé par le ministre de la Justice? Comment peut-il défendre la conduite de ce dernier en s'appuyant sur les termes très clairs employés dans les directives?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je croyais avoir fourni une réponse qui satisferait mon honorable ami. Je l'ai donnée en toute bonne foi. J'ai évoqué les faits en cause et j'ai expliqué que les directives étaient bien en vigueur, en donnant des précisions sur leur portée. Non seulement on ne doit jamais les enfreindre, mais il faut même éviter de donner l'impression qu'il y a un conflit d'intérêts. Je pense avoir fait le point sur la question à la satisfaction de la Chambre, mais je me ferai un plaisir de donner des renseignements complémentaires au député s'il le désire.

LA DÉFINITION D'UNE CONDUITE INACCEPTABLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je demande au premier ministre d'éclairer le pays. Comment peut-on enfreindre les lignes directrices, si on les interprète de la façon dont elles ont été interprétées dans le cas du ministre de la Justice? Qu'est-ce qui constituerait alors une conduite inacceptable de la part d'un ministre?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député pose une question hypothétique. Je peux simplement lui dire que les Canadiens s'attendent, à juste titre, à ce que les ministres de la Couronne et tous les députés se conforment au code d'éthique le plus strict possible, et c'est exactement ce que nous allons faire. Tout acte qui ne serait pas

conforme à cette éthique serait inacceptable; je l'ai déclaré catégoriquement. Cela dit, je suis satisfait des explications fournies par le ministre de la Justice et j'espère qu'il en va de même pour mon honorable ami.

* * *

LES PENSIONS

LES CONSÉQUENCES DU BUDGET

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Même s'il ne l'a pas dit, il a laissé entendre qu'il ne se réjouissait guère des mesures qui priveront les personnes âgées d'une partie de leur revenu disponible. Va-t-il alors s'engager à réexaminer les cinq options que nous avons proposées hier et qui pourraient rapporter au Trésor public plus de 3 milliards au cours d'une année civile ou d'une année financière, afin de trouver les 245 millions nécessaires, en révisant les modalités d'imposition pour que le gouvernement n'ait pas à réduire l'indexation des pensions de vieillesse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député soulève une excellente question. Je n'ai pas lu les procès-verbaux, mais j'ai remarqué qu'un des comités de la Chambre a soulevé le problème hier, car dans un élan de générosité envers leurs amies les grandes sociétés, les libéraux ont renoncé à des recettes fiscales de 2.5 milliards de dollars au nom de la recherche et du développement. Nous avons mis un terme à cette échappatoire fiscale afin de protéger les programmes sociaux.

Nous avons imposé un impôt sur le capital des banques et des sociétés de fiducie ainsi qu'une surtaxe aux riches et nous allons imposer un impôt minimum à ces derniers, par souci d'équité.

Encore une fois, comme nous l'avons dit dans les documents budgétaires, je répète au député que nous surveillerons la situation de très près et je suis prêt à en discuter avec lui dès qu'il le voudra. Nous continuerons à surveiller les choses afin de veiller, dans la mesure du possible, et aussi rapidement que l'état de nos finances le permettra, à ce que les personnes âgées n'éprouvent pas de difficultés.

ON DEMANDE DE RECONSIDÉRER LA DÉCISION

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le premier ministre reconnaîtra que nous avons six mois pour modifier la politique à l'égard des pensionnés. Je lui demande d'étudier sérieusement si les cinq options que nous avons proposées ou tout autre moyen ne permettra pas d'obtenir suffisamment d'argent pour répondre aux besoins. Va-t-il les étudier pour établir lui-même s'il n'est pas possible de modifier la structure fiscale dans ces domaines de façon à recueillir les 245 millions. Ainsi, nous pourrions dire aux personnes âgées que nous les remercions d'avoir contribué à bâtir notre pays et que nous demanderons à ceux qui disposent d'un revenu disponible plus important d'assumer le fardeau qui, autrement, leur aurait été imposé?